

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CC/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 17 février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Finances sur les implications du "semestre européen"
2. Divers

*

Présents: M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter

M. Luc Frieden, Ministre des Finances
M. Georges Heinrich, Directeur du Trésor

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusé: M. Claude Meisch

*

Présidence: M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

1. **Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Finances sur les implications du "semestre européen"**

M. le Ministre des Finances souligne en premier lieu que le Semestre européen ne peut être limité uniquement aux contraintes de calendrier qui en découlent. Il s'agit en effet d'un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires qui vise à assainir les finances publiques des Etats membres. En second lieu, M. le Ministre rappelle que le calendrier du Semestre européen s'imposera à tous les Etats membres, tout en indiquant que le calendrier actuel luxembourgeois n'est pas fondamentalement bousculé par cette nouvelle procédure.

M. le Ministre poursuit la réunion par la présentation du document annexé, en précisant qu'il s'agit d'une proposition, susceptible d'être discutée et modifiée afin de tenir compte, le cas

échéant, des propositions et suggestions des membres de la Commission des Finances et du Budget.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants:

- Le débat public pourrait avoir lieu entre le discours sur l'état de la nation et le mois de septembre, étant précisé que le discours sur l'état de la nation indique seulement les grandes orientations de la politique économique et budgétaire. C'est le projet de budget, déposé début octobre, qui traduira en pratique ces grandes orientations. Les chambres professionnelles seront consultées, comme auparavant, sur le projet de budget. Le nouveau calendrier aura pour conséquence de prolonger considérablement le débat sur le budget qui se déroulera dorénavant quasiment sur une année complète.
- Les avis de l'Europgroupe et de l'Ecofin comporteront des recommandations qui ne présentent certes pas de caractère contraignant, mais dont le non respect est susceptible d'engendrer des sanctions.
- L'«Annual Growth Survey» établie par la Commission européenne en début d'année peut être assimilée à une analyse économique qui pourrait constituer une base pour les prévisions économiques.
- Selon M. le Ministre, la rédaction des rapports d'activité des Ministères est très chronophage et cause des retards importants dans d'autres domaines. Partant il est permis de s'interroger sur l'opportunité de maintenir ces écrits. Il semble toutefois que ces documents présentent un caractère très utile dans la mesure où ils remplissent un rôle de mémoire collective et constituent une trace écrite du travail accompli par les Ministères.
- Il est convenu que les membres de la Commission prendront position sur le document annexé après concertation de leurs groupes parlementaires respectifs.
- Les membres de la Commission sont également invités à se prononcer sur le rôle futur du débat à l'occasion du discours sur l'état de la nation, et plus particulièrement sur l'opportunité d'organiser deux débats annuels sur la politique budgétaire ou alors de limiter la discussion à un seul débat annuel mais qui porterait sur un sujet plus vaste avec des analyses plus approfondies.
- D'ores et déjà, plusieurs modifications semblent s'imposer:
 - Ainsi le fait de désigner le rapporteur du projet de budget au mois de février ou mars permettrait de l'associer dès le départ aux différentes discussions.
 - La procédure budgétaire pourrait être adaptée afin de tenir compte du nouveau calendrier.
 - Il serait souhaitable d'informer la Chambre des Députés entre l'approbation du programme de stabilité et sa transmission à la Commission européenne.
- Une réunion de la Commission des Finances et du Budget sera convoquée le 29 mars 2011 à 14 heures avec l'ordre du jour suivant: «Echange de vues avec Monsieur le Ministre des Finances sur les prévisions économiques et budgétaires pour la période 2011-2014.»

2. Divers

La prochaine réunion de la Commission des Finances et du Budget, qui aura lieu le 1^{er} mars 2011, aura notamment comme objet l'élaboration d'une prise de position au sujet des objectifs retenus par le projet de "Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020". Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké assistera à cette réunion, et il sera en principe accompagné par MM. Serge Allegrezza et Pierre Thielen.

Le 8 mars 2011 aura lieu une réunion jointe avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration sur la réforme du budget de l'Union européenne. Le chef de cabinet du Commissaire Janusz Lewandowski (Programmation financière et budget), M. Marc Lemaître, a été invité à cette entrevue.

Le 15 mars 2011 aura lieu à Bruxelles le premier débat interparlementaire des commissions sur le Semestre européen pour la coordination économique. MM. Michel Wolter et François Bausch y représenteront la Commission des Finances et du Budget.

Luxembourg, le 17 février 2011

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président,
Michel Wolter

Annexe: Le Semestre européen: mise en œuvre nationale



16 février 2011

LE SEMESTRE EUROPEEN: MISE EN ŒUVRE NATIONALE

Contexte général

Le semestre européen est un cycle de coordination ex ante des politiques économiques et budgétaires des Etats membres de l'Union européenne.

Il sera lancé à partir de l'année prochaine 2011, en vue de l'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2012.

Le semestre européen est une période de six mois en début de chaque année au cours de laquelle les politiques budgétaires (programme de stabilité) et structurelles (plan national de réformes) sont préparées par les autorités nationales et examinées au niveau européen (par la Commission et l'Eurogroupe/Ecofin) afin d'y détecter des signes de déséquilibres et d'incohérences éventuelles et de faire des recommandations pour y remédier pendant que les décisions budgétaires importantes sont encore au stade de l'élaboration.

Le semestre européen est ainsi intégré dans le processus national au cours duquel le projet de budget est élaboré par le gouvernement et le budget est approuvé par la Chambre des Députés.

Le semestre européen vise une meilleure prise en compte des orientations générales de la politique économique et budgétaire définies au niveau communautaire dans les processus décisionnels nationaux. L'interaction entre les deux niveaux, i.e. le niveau communautaire et le niveau national, se fait essentiellement à deux moments:

- La prise en compte des orientations générales en matière de politique budgétaire définies par le Conseil européen de mars dans l'élaboration des PSC qui doivent être rendus pour fin avril au plus tard.
- La prise en compte des avis définitifs de l'Eurogroupe/Ecofin sur les PSC de juin/juillet dans l'élaboration du projet de budget national.

Une meilleure intégration des processus décisionnels européen et national et l'implication de la Chambre des Députés dans un stade précoce de l'élaboration du programme de stabilité et partant du projet de budget faciliteront l'appropriation nationale des objectifs budgétaires découlant du Pacte de Stabilité et de Croissance.

Calendrier

- Février/mars 2011: Elaboration par le Statec, le Ministère des Finances (IGF, Trésor, administrations fiscales, CSSF) et l'IGSS des prévisions économiques et budgétaires à moyen terme pour les années 2011-2014. Ces prévisions seront élaborées sous l'hypothèse de «politique inchangée».
- Fin mars 2011: Les prévisions économiques et budgétaires à moyen terme élaborées par le «comité de prévisions» sont présentées au Conseil de Gouvernement. Elles sont accompagnées d'une proposition du Ministre des Finances sur les objectifs budgétaires (solde de financement et dette publique) à atteindre ou à respecter en vertu du Pacte de Stabilité et de Croissance au cours de la période 2011-2014. Le Conseil de Gouvernement sera appelé à approuver les prévisions économiques et budgétaires à moyen terme, ainsi que les objectifs budgétaires pour la période 2011-2014. Le Gouvernement présente les objectifs budgétaires pour les années 2011 à 2014 à la Chambre des Députés et au public.
- 1^{er} avril 2011: La notification portant sur le déficit et la dette publique est transmise à la Commission européenne/Eurostat.
- 5 avril 2011: Présentation par le Premier Ministre du discours sur l'état de la Nation. Présentation des grandes orientations de la politique économique et budgétaire du Gouvernement. La Chambre des Députés discute les grandes orientations de la politique budgétaire et économique.
- Mi-avril: Le Ministre des Finances adopte la circulaire budgétaire, en tenant compte des objectifs budgétaires approuvés par le Conseil de Gouvernement.
- Début à fin avril 2011: Le programme de stabilité et le plan national de réformes sont élaborés au niveau technique.
- 22 ou 29 avril 2011: Le Conseil de Gouvernement approuve le programme de stabilité et le plan national de réforme, les présente à la Chambre des Députés et les transmet à la Commission européenne.
- Mai/Juin 2011: L'IGF élabore l'avant-projet de budget. Le programme de stabilité est examiné par la Commission européenne et le Comité économique et financier.
- Juillet 2011: Avis du Conseil (Eurogroupe/Ecofin) sur le programme de stabilité.
- Septembre/Octobre 2011: Mise à jour des prévisions macroéconomiques / Elaboration du projet de budget au niveau gouvernemental / La trajectoire des finances publiques présentée dans le programme de stabilité est adaptée en fonction de l'évolution de l'environnement économique et des recommandations du Conseil sur le programme de stabilité.
- Début octobre: Dépôt à la Chambre des Députés du projet de loi sur le budget de l'Etat.

ANNEXE:

La coordination et surveillance budgétaire

Le nouveau cycle général en la matière pourra être résumé par le schéma suivant:

